



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- + La prévention des risques professionnels est une obligation du code du Travail. L'employeur doit analyser chaque poste de travail et mettre en place des moyens de prévention pour chaque risque identifié.

+ OBJECTIFS

- ▶ Prévenir les risques professionnels dans votre entreprise et mettre en place les moyens adéquats (méthodologie, organisation, techniques, ...),
- ▶ Répondre aux obligations légales d'information et de formation sur les risques professionnels,
- ▶ Sensibiliser et impliquer vos collaborateurs dans la prévention des risques professionnels,
- ▶ Intégrer au quotidien la prévention des risques professionnels dans les activités des salariés,
- ▶ Donner aux collaborateurs les capacités et les compétences pour agir en sécurité.
- ▶ Permettre aux collaborateurs de mener à bien une démarche de prévention des risques professionnels,
- ▶ Transmettre une méthodologie applicable à la réalité des activités de l'entreprise,
- ▶ Élaborer un plan d'action pour optimiser les conditions de travail dans l'entreprise.

+ LE PUBLIC CONCERNÉ

- Encadrement
- Toute personne en charge d'un rôle opérationnel dans le domaine de la santé-sécurité au travail
- Membres du CHSCT, CSE

+ DURÉE DE LA FORMATION

En fonction de l'entreprise

+ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'analyse de cas issus de l'entreprise et d'apports de connaissance

+ MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation réalisée par QCM et tour de table des participants

+ QUALITÉ DU FORMATEUR

Formateur spécialisé en santé-sécurité au travail.

+ THÉMATIQUE DE LA FORMATION

- Présentation des enjeux de la prévention des risques, rappels réglementaires
- Présentation de la démarche de prévention des risques
- Application de la démarche à l'entreprise, étude de cas concrets